

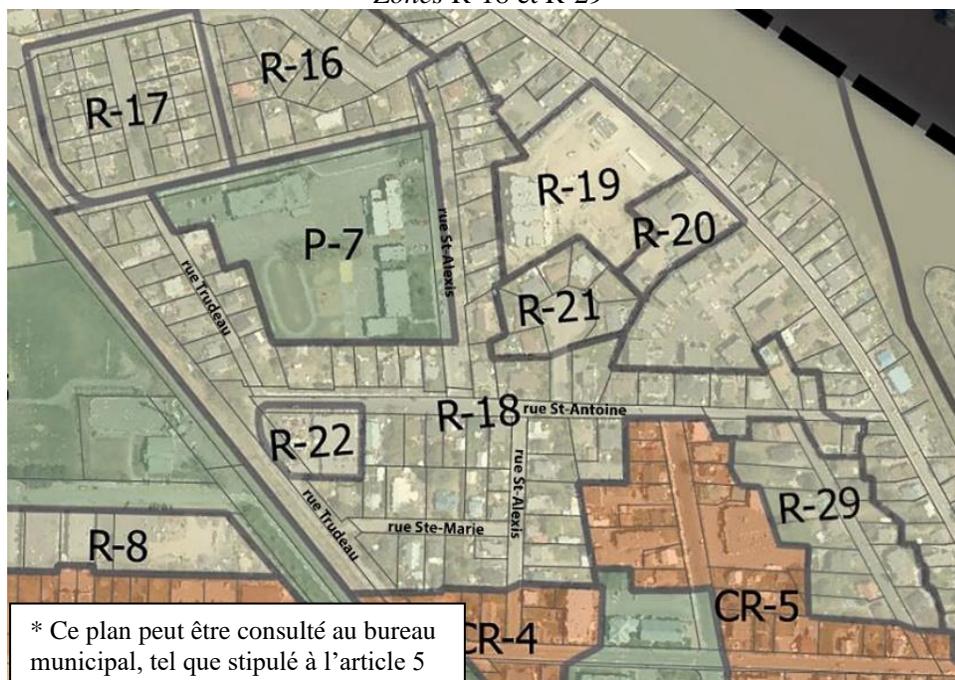
**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Projet de règlement numéro 12-388-19-03 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019 le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 12-388-19-03 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15.
2. Ce règlement a pour objet :
  - a) Assujettir la zone R-29 du règlement de zonage à la section 1 ;
  - b) Assujettir dans son ensemble la zone R-18 du règlement de zonage à la section 1 ;
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 14 janvier 2020, à 18h00, à la salle du conseil municipal, située au 84, rue du Sacré-Cœur quant aux objets et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet concerne les zones R-18 et R-29.

Zones R-18 et R-29



5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 84 rue du Sacré-Cœur, aux heures habituelles d'ouverture.
6. Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Charlemagne ce 6 janvier 2020

Philippe Lapointe  
Directeur général et greffier